

A mon avis, des députés ou des citoyens ont tort de généraliser en se fondant sur un seul incident, ou sur quelques-uns, et de contester l'efficacité de l'ensemble des forces policières. Tout ce que nous voulons ici, c'est de rendre plus efficace la tâche des policiers qui consiste à faire respecter la loi en permettant, dans des conditions bien contrôlées, l'utilisation de tables d'écoute ou de dispositifs d'espionnage électronique. A mon avis, il importe, par conséquent, de nous opposer à l'amendement présenté par l'honorable député de New Westminster et de permettre, grâce à tous les contrôles contenus dans le projet de loi, aux forces policières d'utiliser l'équipement électronique pour faire respecter la loi lorsqu'il leur est vraiment nécessaire de faire appel à ce type de surveillance.

● (2150)

[Français]

**M. Raynald Guay (Lévis):** Monsieur l'Orateur, comme plusieurs de mes préopinants, surtout libéraux, je m'oppose, à l'instar du ministre, aux amendements proposés.

Lorsqu'on étudie ce bill en général, on constate qu'il découle du devoir de l'État de protéger ses secrets, ses renseignements, ses institutions et sa politique contre l'espionnage, l'indiscrétion, la subversion et l'ingérence clandestine. Par contre, on peut contester l'efficacité des organisations et des structures établies par l'État pour s'acquitter de ses responsabilités dans un domaine qui peut mettre en jeu les libertés fondamentales de l'individu.

Dans tous les pays, les pratiques de sécurité comprennent un ensemble de mesures. Il existe une série de mesures sur la classification, la bonne garde, la manipulation et la transmission de documents et de matériel qu'il faut protéger. Certains dispositifs techniques entrent alors en jeu et c'est alors qu'on a exprimé de l'inquiétude au sujet des empiètements de l'État, des particuliers et des organisations sur ce qu'il est convenu d'appeler «le droit à la vie privée». Le problème est vaste et comprend, par exemple, l'interception des conversations téléphoniques et l'emploi d'appareils d'écoute électroniques, d'appareils photographiques à téléobjectif, ainsi que de certains autres dispositifs très perfectionnés qu'utilisent la police et d'autres organismes afin de déceler des délits ou recueillir des renseignements.

Une question semble donner lieu à quelques inquiétudes: c'est l'utilisation de certains procédés techniques d'enquête pour obtenir des renseignements. Bien sûr, les mesures de sécurité à l'égard à l'égard du personnel, par exemple, sont à la base de tout système efficace de sécurité. Cependant, comme les procédures juridiques habituelles peuvent parfois entraîner des injustices, il en est de même des pratiques de sécurité. C'est pourquoi, quelques dispositions qu'on prenne en vue de protéger les droits de l'individu, en fin de compte, son droit le plus important, qui consiste en un traitement soigneux et équitable, dépendra de l'existence d'une politique.

Nous voulons aujourd'hui par ce bill définir cette politique. Et voici la question que je pose ce soir à la Chambre: Doit-on, une fois pour toutes, définir au pays une politique en ce qui a trait aux tables d'écoute? Plusieurs semblent hésiter, et l'on passe tout de même son temps, comme plusieurs députés l'ont fait depuis le début de ce débat, à

### *Protection de la vie privée*

dire qu'on abusait énormément de cette pratique. On parle de milliers de cas d'espionnage électronique, mais si l'on étudie les statistiques, on se dit: Où est l'abus? On dit que des milliers de personnes seront espionnées pour trouver un seul criminel peut-être. Les statistiques fournies par le solliciteur général (M. Allmand), pour 1971-1972, démontrent qu'environ 663 appareils d'écoute ont été installés.

Monsieur le président, je me demande pourquoi on éternise le débat, alors qu'il semble qu'au fond, chaque député ait à cœur la protection de la vie privée, et aussi les exigences de la sécurité au pays. Si j'avais un autre titre à donner au bill, je choisirais le suivant: Protection de la vie privée et exigence de la sécurité au Canada. C'est tout cela qui fait l'objet du bill. Nous avons voulu, par ce bill, créer des infractions en ce qui a trait à l'utilisation, à l'interruption et à l'écoute des conversations privées, de même qu'à la possession et à la vente d'appareils d'écoute.

Bien qu'on puisse différer d'opinion, je pense que le consensus général à la Chambre, c'est que nous avons sans aucun doute assez parlé. Depuis trois ans, c'est la troisième fois que nous abordons l'étude de ce bill. Nous avons encore eu l'occasion de le faire en mars 1970 et en juin 1971, et nous avons, depuis huit ou neuf mois, discuté de ce bill à la Chambre des communes. Plusieurs députés ont participé au débat. Au comité de la justice et des questions juridiques, nous avons proposé des amendements.

En tant que Canadien représentant des électeurs de la province de Québec, je demande une fois pour toutes que l'on mette un point final au débat, et que l'on dise: Oui, nous voulons la protection de l'individu. Nous voulons aussi que l'ordre règne à l'intérieur de notre pays. J'entendais des députés dire tout à l'heure qu'il était immoral de donner des instruments à la police pour combattre le crime organisé, le trafic de la drogue.

Monsieur le président, il faudrait que l'on me donne plus de preuves. Il est alors aussi immoral qu'un policier porte un revolver pour aller tuer quelqu'un. C'est immoral de tuer quelqu'un avec un revolver. Je dis qu'il faut donner aux policiers des instruments pour mener cette lutte à bien.

C'est ce que les gens et la population attendent de nous. Il est temps qu'on les rassure, qu'on veille à l'ordre à l'intérieur du pays, et je ne vois pas pourquoi tous les députés ne se mettraient pas d'accord là-dessus, et ce à l'unanimité. Peut-être la loi ne sera-t-elle pas parfaite mais, au moins, on aura commencé, on aura franchi un pays en vue de la création de l'ordre et de la sécurité pour le gouvernement et pour tous les citoyens.

Nous le voulons beau, ce grand pays, mais il faut tout de même songer que les citoyens, aujourd'hui, nous regardent et nous disent: Qu'est-ce que vous attendez pour agir? Cela est urgent. Nous voyons les abus qui se commettent présentement dans la province de Québec, notamment à Montréal, de même qu'en beaucoup d'autres endroits.

On veut réglementer toutes ces choses-là, on veut, par une loi des plus efficaces, protéger le public, et c'est pour cela que nous avons reçu le mandat de siéger à la Chambre. C'est ce qu'on nous demande aujourd'hui et, moi, je m'en fais un devoir de conscience. On devrait agir comme des hommes responsables à la Chambre, et prendre des décisions plutôt que de simplement prononcer des discours.